

## COMPTE-RENDU

### **Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval**

**Date :** Vendredi 17 Février 2011 à 9h30

**Lieu :** Maison de la Communauté de Communes Val de Cher Saint Aignan (39, rue Maurice Berteaux - 41110 Saint Aignan sur Cher)

**Etaient présents :** voir fiche annexe

Le vendredi 17 février 2011 à 9h30 s'est tenue, dans les locaux de la communauté de communes Val de Cher Saint Aignan, une réunion de la CLE du SAGE Cher aval.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. Validation du procès verbal de la réunion précédente de la CLE du SAGE Cher aval,
2. Validation du rapport d'activité de l'année 2010 de la CLE du SAGE Cher aval,
3. Présentation pour validation du rapport final de l'étude « Etat des lieux » du SAGE Cher aval par le bureau d'études GEO-HYD,
4. Organisation des commissions géographiques,
5. Questions diverses.

M. Pierre LESTOQUOY (*Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval*) ouvre la séance à 9h40.

M. LESTOQUOY remercie les membres de la CLE de leur présence (*cf. annexe : liste de présence*). Avec 43 membres présents ou représentés sur 65, en application des règles de fonctionnement de la CLE, celle-ci peut valablement délibérer (*quorum de la moitié nécessaire soit 33 membres*). M. LESTOQUOY rappelle les points à l'ordre du jour et propose de passer au premier point.

### **Point n°1 : Validation du procès verbal de la réunion précédente de la CLE du SAGE Cher aval**

M. LESTOQUOY indique que le procès verbal de la réunion précédente de la CLE du SAGE Cher aval a fait l'objet d'une modification pour intégrer une remarque de l'Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher (ASME 41). Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

M. LESTOQUOY propose de passer au second point de l'ordre du jour.

### **Point n°2 : Validation du rapport d'activité de l'année 2010 de la CLE du SAGE Cher aval**

M. LESTOQUOY précise que le rapport d'activité doit être validé par la CLE à chaque début d'année. Il laisse la parole à M. Adrien LAUNAY (*animateur du SAGE Cher aval – chargé de mission à l'Etablissement public Loire*).

M. LAUNAY présente le rapport d'activité de la CLE du SAGE Cher aval pour l'année 2010. Celui-ci doit être obligatoirement transmis au Préfet Coordonnateur de Bassin, aux Préfets de départements ainsi qu'au Comité de Bassin. Il présente l'avancement de la procédure, les réunions qui ont eu lieu en 2010, ainsi qu'un point sur la communication et sur le budget.

Le rapport d'activité est adopté par la CLE.

### **Interventions**

Une première intervention émane de M. Gérard CAMY (*représentant de l'Association des Riverains de France*).

Il rappelle qu'une réunion du Bureau s'est tenue le 17 décembre 2010. A l'issue de cette réunion, il a été demandé de faire parvenir les remarques afin qu'elles puissent être intégrées dans la nouvelle version de l'état des lieux. M. CAMY souhaitait qu'une autre réunion du Bureau soit faite afin de valider les corrections, proposition qui n'avait pas été suivie. M. CAMY dit que peu de ses remarques ont été prises en compte, et que l'état des lieux envoyé à la CLE n'a jamais été validé par le Bureau. La CLE, constituée d'une majorité d'élus, ne sera sans doute pas d'accord avec cette procédure.

Par exemple, lors de son entretien avec le bureau d'études GEO-HYD, M. CAMY a fourni des documents concernant le barrage de Châtres-sur-Cher qui n'apparaissent plus dans le rapport. Il note des erreurs et cite l'exemple d'éléments indiquant le suréquipement de la centrale, alors qu'elle est plutôt sous-équipée selon les formules de l'Agence de l'Eau et de Somival. Le rapport indique que l'ouvrage est en infraction depuis 1920 ; M. CAMY demande à ce qu'on lui fournisse les documents source.

Par ailleurs, il a demandé à ce que les commissions soient organisées de manière thématiques. Il insiste donc pour que les commissions géographiques validées par le Bureau étudient le potentiel énergétique.

Des éléments concernant cette thématique, tels que la directive cadre sur l'énergie ou le rapport « Dambrine », sont passés à la trappe. Le réchauffement climatique est primordial.

M. CAMY demande donc l'intégration de ces questions sur l'énergie, ainsi que d'éléments concernant le Cher canalisé et son potentiel de navigation touristique.

M. CAMY dit que, concernant la procédure de classement des cours d'eau, la loi précise que les CLE doivent être consultées. Il a suivi les réunions des Directions Départementales des Territoires (DDT). Selon lui, la CLE doit donc étudier les classements, et s'interroger sur le classement du Cher canalisé en Masse d'Eau Fortement Modifiée (MEFM). Il faut connaître les résultats des classements sur les usages, et voir ce que cela coûte d'un côté comme de l'autre.

Finalement, M. CAMY indique qu'en l'état il ne peut pas se prononcer et appelle les élus à le soutenir.

M. LESTOQUOY indique que l'organisation des commissions sera évoquée lors du quatrième point de l'ordre du jour. Il rappelle que tout le monde est invité à ces commissions et peut donner son avis.

Concernant les remarques sur l'énergie, il invite les futurs Présidents des trois commissions géographiques à les intégrer à la réflexion dans les phases ultérieures.

M. Arnaud JACQUET (*bureau d'études GEO-HYD*) apporte ensuite des éléments pour répondre à l'intervention de M. CAMY.

L'état des lieux est une méthode factuelle. Un entretien a été réalisé avec M. CAMY. Les documents fournis ont été repris en partie, notamment concernant la puissance installée. Plusieurs autres acteurs ont également été rencontrés, ce qui a permis de constituer une littérature conséquente. Concernant la production par exemple, un document de la Direction de la Départementale de l'Équipement du Loir-et-Cher (*aujourd'hui DDT*) fait le point sur la situation réglementaire de l'ouvrage, vis-à-vis du règlement d'eau et vis-à-vis de la transparence par rapport aux poissons migrateurs.

M. JACQUET ajoute qu'il n'est pas simple de produire un rapport de 300 pages en 5 mois sans faire une coquille. Depuis la réunion du Bureau le 17 décembre 2010, un processus de prise en compte des corrections a été mis en place. Un certain nombre de clivages se sont manifestés ce qui appelle un arbitrage, réalisé par la cellule d'animation.

M. Michel CHAUVIN (*représentant de l'UNICEM Centre*) ajoute que des modifications doivent être apportées concernant certaines extractions de matériaux dans le lit du Cher qui se font en fait dans celui de la Loire. Il s'interroge sur le fait que 45 types d'industries ICPE sont citées, mais que seules les carrières sont détaillées.

M. JACQUET répond que de nombreuses données ont été collectées. Concernant les carrières, les données ont été demandées dès le mois de juin auprès de l'ancienne DRIRE (*Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, aujourd'hui DREAL*), avec de nombreuses relances, et que les données n'ont été reçues que mi-octobre. De ce fait, le bureau d'études n'a pas eu le temps de géo-localiser les données précisément et les données ont été extraites à la commune. Des vérifications seront effectuées et les modifications seront apportées en conséquence.

De plus, il n'y a pas d'enjeu sur cette thématique (*loi de 1993, réduction des extractions...*). Mais il reste techniquement quelques coquilles, et des corrections y seront apportées.

M. LESTOQUOY ajoute que l'état des lieux n'est pas un document parfait, mais que les commissions permettront aussi de relever les erreurs éventuelles.

M. CAMY prend l'exemple de la lettre de 1920 qui n'a pas lieu d'être dans l'état des lieux. De même, la formulation concernant la convention sur l'hydroélectricité (*convention d'engagements pour le développement d'une hydroélectricité durable en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques*) ne devrait pas citer les non signataires, car c'est une information tendancieuse.

M. LESTOQUOY interroge M. CAMY sur l'intérêt de bloquer le système.

M. CAMY répond qu'il souhaite un système honnête, avec des délibérations du Bureau.

Mme Véronique LE COZ (*chef de la MISE de Loir-et-Cher*) intervient pour dire que l'hydroélectricité est à prendre en compte, mais qu'il ne faut pas se focaliser sur l'usine de Châtres-sur-Cher. Elle précise qu'aujourd'hui (*après des dysfonctionnements internes n'ayant pas facilité cette démarche*) des archives sont disponibles et elle invite le bureau d'études à venir voir ces documents, afin d'avoir une vision objective de l'historique.

M. JACQUET indique que les élus travaillent depuis longtemps sur le développement de la vallée du Cher. La procédure du SAGE s'appuie sur un guide méthodologique de l'Agence de l'Eau, relativement bien séquencé, avec une première phase d'état des lieux suivie d'une phase de diagnostic. Bien que ce ne soit pas l'objet de la phase d'état des lieux, il est facile de basculer dans le descriptif des modalités de gestion. M. JACQUET propose donc de supprimer les paragraphes qui portent sujet à interprétation dans le rapport de l'état des lieux.

M. LESTOQUOY insiste sur la nécessité d'avancer dans la procédure. Il propose que tout point posant problème, tel que l'hydroélectricité, sera vérifié.

M. Josselin DE LESPINAY (*représentant de Nature Centre*) fait remarquer qu'il aurait également souhaité que toutes les remarques de Nature Centre aient été reprises (*mais certaines sont plutôt des opinions et non des faits*). Cependant, des intérêts divergents sont représentés. Les membres de la CLE sont mandatés par les personnes qu'ils représentent. Il interpelle M. CAMY sur son rôle de représentant des intérêts des riverains de France plutôt que de ceux de l'hydroélectricité. Des voix s'élèvent.

M. Mathieu ROUSSEAU (*représentant de la FDAAPPMA du Cher*) rappelle que des divergences existent au niveau national sur la convention hydroélectricité et milieux aquatiques et qu'il convient de préciser les personnes qui ne l'ont pas signé, c'est un élément factuel. Il rappelle également que cette convention intègre également le respect des milieux aquatiques.

M. LESTOQUOY répète que tout point peut être pris en compte et rectifié si la preuve est apportée.

M. Claude CHANAL (*Président du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais*) fait remarquer qu'il est bien écrit « provisoire » sur toutes les pages du rapport.

M. CAMY demande pourquoi il n'est pas possible de rectifier avant d'adopter le rapport.

M. JACQUET rappelle alors qu'il ne s'agit pas d'avoir une connaissance encyclopédique du territoire pour mener à bien ce projet de SAGE. Ce n'est pas un document technique mais un projet politique de développement territorial. Lors de l'élaboration des premiers documents de gestion, tous les réseaux de mesures actuels et les références techniques aujourd'hui acquises n'existaient pas, ce qui n'empêchait pas de mener à bien ce type de démarche.

M. LESTOQUOY propose de passer au troisième point de l'ordre du jour et donne la parole au bureau d'études GEO-HYD, représenté par M. Arnaud JACQUET et Mlle Claire BAUDELLOT.

### **Point n°3 : Présentation pour validation du rapport final de l'étude « Etat des lieux » du SAGE Cher aval**

#### 1) Organisation de la gestion de l'eau et méthode d'élaboration des SAGE

M. JACQUET débute la présentation en rappelant le déroulement des différentes phases d'élaboration des SAGE. GEO-HYD a été retenu pour les phases d'état des lieux (*compilation des données existantes*) et de diagnostic (*hiérarchisation des enjeux*) du SAGE Cher aval. Les phases suivantes sont l'élaboration d'un scénario tendanciel et la proposition de solutions alternatives sur les enjeux principaux, avec la définition d'un PAGD (*Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques*) et d'un règlement.

M. MAZURIER (*Régie AEP Saint-Avertin*) demande si un suivi du SAGE est envisagé après la phase d'élaboration, une fois que les actions ont été définies : mise en place d'un tableau de bord et d'indicateurs de suivi. Il s'interroge aussi sur le type de structure pouvant assurer ce suivi.

M. JACQUET donne une citation en guise de réponse : « le chemin vaut autant que la destination ». L'intérêt de la procédure est de prendre l'habitude de travailler ensemble. Plusieurs SAGE vont se succéder. La phase d'élaboration dure de 2 à 4 ans en général, et suit une logique de projet, avec plus de travail dans la phase de mise en œuvre du SAGE (*comparé aux volets études, animation, suivi*). Les actions d'animation reviendront à la cellule d'animation (*coordination de la mise en œuvre*). La CLE devra élaborer un tableau de bord afin d'assurer le suivi des actions.

M. CHANAL intervient au sujet des contrats territoriaux (CT). Les derniers CT se veulent multithématiques et transversaux par rapport aux SAGE. Il évoque l'action des Syndicats de Pays, financés par les Conseils Régionaux, qui participent à la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue. Il y a un empilement des actions et des procédures par rapport à ce qui est déjà fait. Par exemple, une grande étude a été faite par Somival sur la rivière du Cher dans les années 1987-89. Le rapport d'état des lieux ne parle pas de cette étude.

Par ailleurs, il faut voir pour la maîtrise d'ouvrage les transversalités sur le terrain.

M. JACQUET précise qu'on se renseignera sur cette étude.

Concernant la maîtrise d'ouvrage, il faut travailler avec les structures déjà existantes (*et celles qui peuvent émerger*). Par exemple, le contrat territorial du Fouzon est porté par un syndicat de Pays.

M. Jérôme DOMAGALA (*représentant de la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher*) s'interroge sur l'état d'avancement des données du Recensement Général Agricole (RGA) de 2010.

M. JACQUET répond que les données analysées dans le rapport d'état des lieux sont issues du RGA 2000. Des contacts ont été pris auprès des DDT afin d'avoir des informations au sujet du RGA 2010. Mlle BAUDELOT indique que le RGA 2010 est en cours. Les enquêtes se termineront fin mai. Des premières données brutes pourraient être disponibles début juin, mais elles ne seront pas encore validées. Les données complètes et validées devraient être disponibles en septembre 2011, ce qui est trop tard pour les intégrer au diagnostic. Le bureau d'études GEO-HYD propose donc de collecter les données PAC auprès des DDT des 4 départements, ce qui permettra d'avoir des données récentes (2009) mais non exhaustives (*toutes les cultures et cheptels ne font pas l'objet de déclarations à la PAC*).

## 2) Etat des lieux : axes de présentation

M. JACQUET expose les 3 axes suivis pour la présentation du rapport d'état des lieux (*structure du diagnostic*) : aspects quantitatifs (*ressource/prélèvements*), aspects qualitatifs (*rejets/qualité des eaux*) et aspects milieux et aménagements.

Il laisse la parole à Mlle BAUDELOT pour présenter les principaux résultats de l'état des lieux.

## 3) Etat des lieux - QUANTITE : ressources superficielles et souterraines ; prélèvements ; milieux naturels

Mlle BAUDELOT présente l'état des ressources, ainsi que le bilan des prélèvements du bassin.

M. ROUSSEAU demande pourquoi l'année 2007 a été choisie pour l'analyse des prélèvements (*année humide qui ne reflète pas la répartition moyenne des prélèvements entre les 3 usages principaux AEP/industrie/irrigation*).

M. JACQUET dit que l'année la plus récente a été retenue pour l'analyse. Il peut être intéressant de calculer plutôt une moyenne des prélèvements sur les 10 années pour effectuer des comparaisons.

M. DE LESPINAY ajoute qu'une droite de tendance pourrait être tracée sur le graphique d'évolution des prélèvements.

Mlle BAUDELOT poursuit la présentation pour traiter des aspects qualitatifs.

## 4) Etat des lieux - QUALITE : rejets d'assainissement collectif ; pressions d'origine agricole

M. DE LESPINAY apporte des précisions sur l'étude des rejets des stations. Les grosses stations (*plus de 100 000 Equivalents Habitants*) sont soumises à l'analyse de 104 substances toxiques, et une cinquantaine de substances pour les stations de 10 000 à 100 000 EH.

M. Jean-Marie JANSSENS (*représentant du Conseil Général de Loir-et-Cher*) fait remarquer que les volailles sont présentées en UGB (*Unité Gros Bétail*).

M. JACQUET répond qu'il existe effectivement des coefficients qui permettent d'avoir une équivalence en UGB. Il ajoute par ailleurs que les résultats permettent surtout de montrer une évolution, à savoir que les exploitations agricoles ont tendance à se concentrer et à s'agrandir. De ce fait, les agriculteurs ont moins de temps à consacrer à la gestion des milieux aquatiques, alors que les cours d'eau sont majoritairement étendus en milieu rural.

#### 5) Etat des lieux - MILIEUX – état des cours d'eau

Les aspects « milieux et aménagements » sont présentés par Mlle BAUDELLOT.

Le thème de la continuité écologique est abordé (*inventaire des ouvrages et classements des cours d'eau*).

M. LAUNAY annonce qu'un stage de Master 2 est proposé par l'ONEMA (*Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*) en 2011, dont l'intitulé est « Estimation des potentialités d'accueil de l'anguille, de la grande alose et de la lamproie marine dans le bassin du Cher aval ». L'offre est encore consultable sur le site Internet de l'ONEMA, espace recrutement. Il devrait permettre également de réexaminer l'évaluation actuelle des difficultés de passage pour les grands migrateurs, au vu des modifications physiques et des conditions de gestion, sur le bassin du Cher en aval de Rochebut. Par ailleurs, l'Etablissement public Loire prévoit de recruter un stagiaire pour réaliser l'inventaire des ouvrages hydrauliques sur les affluents du bassin versant du Cher aval.

M. ROUSSEAU indique que l'état des lieux doit faire état de l'impact cumulé des ouvrages, à la montaison comme à la dévalaison, notamment à travers la valeur du taux d'étagement, sur le Cher comme sur ses affluents. Les stages annoncés devront permettre d'apporter des informations sur ces questions.

La problématique sur la procédure de classement des cours d'eau est abordée.

M. CAMY propose que la CLE s'approprie cette problématique, qu'elle soit étudiée, afin de pouvoir répondre en connaissance de cause dans le cadre de la procédure de consultation.

Concernant les ressources souterraines du bassin, Mme LE COZ fait remarquer que, comme la nappe du Cénomaniens, l'aquifère des calcaires de Beauce est classé en NAEP (*Nappe à réserver dans le futur à l'Alimentation en Eau Potable*), c'est-à-dire que les nouveaux prélèvements autorisés sont ceux destinés à l'eau potable par adduction publique (*en cas d'absence de plan de gestion de la nappe concernée*). Elle demande à ce que soit précisé dans le rapport le détail des types de classement des nappes (*national/SDAGE*).

#### 6) Zones humides

La suite de la présentation est assurée par M. JACQUET. Il expose la méthodologie d'identification des zones humides (ZH) potentielles.

M. Paul LACOULOUMERE (*représentant de la MISE de l'Indre*) indique que la Chambre d'Agriculture de l'Indre a réalisé des recensements pédologiques qui pourraient être utilisés pour l'identification des zones humides.

### 7) Entretiens

Le nombre d'entretiens réalisés et la liste des entretiens qui restent à réaliser sont rapportés ci-dessous :

- 39 entretiens sur site sur 40 ;
  - MISE 41
- 16 entretiens téléphoniques sur 20 ;
  - CG 18
  - MISE 18
  - GREPPES Centre
  - UNICEM Centre

M. JACQUET expose les enjeux qui ont été évoqués par l'ensemble des acteurs au cours des entretiens déjà réalisés :

- Propriété (*Domaine Public Fluvial*) et mise en œuvre d'une gestion opérationnelle sur le Cher à l'échelle du bassin Cher aval ;
- Continuité écologique et devenir des ouvrages ;
- Potentiel de développement du tourisme et de la navigation.

M. CAMY évoque à nouveau la question du potentiel de développement de l'hydroélectricité. Il indique que 19 barrages sont présents sur le Cher. 19 barrages sont également présents sur la Mayenne et ils sont équipés depuis 1964, bien qu'il y ait moins de potentiel que sur le Cher.

M. Jean-François MIGNOT (*représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne*) intervient pour expliquer que ce n'est pas l'objet d'un SAGE que d'établir un programme de développement de l'hydroélectricité. Le SAGE tient compte de ce qui existe déjà, mais il n'a pas à s'engager dans une étude pour savoir comment développer l'hydroélectricité. L'Agence de l'Eau ne financera pas en tout cas ce type d'étude.

M. CAMY précise qu'il parle d'étude du potentiel de l'énergie hydroélectrique, de la même façon que l'on peut parler du potentiel de développement de la navigation.

M. MIGNOT répond que même si d'autres instances peuvent se lancer dans cette initiative (*ex : ADEME*), ce n'est pas l'objet du SAGE. Il en est de même pour le développement touristique, ce n'est pas au SAGE de mener une étude complémentaire sur cette thématique.

M. JACQUET ajoute que ces thématiques se situent vraiment à la marge de l'objet du SAGE.



### 8) Données et études complémentaires

M. JACQUET présente les propositions d'études complémentaires :

- Pré-localisation des zones humides ;
- Inventaire des ouvrages : caractérisation (*usage, franchissabilité, etc.*).

M. CAMY demande à ce que soient ajoutés les termes d'usage « *actuel et potentiel* » sur la vignette présentée.

M. JACQUET précise que les usages renseignés proviennent des bases de données existantes. C'est un problème de formulation : il s'agit bien de réaliser l'inventaire des ouvrages existants.

M. MIGNOT souligne que ces inventaires doivent prendre en compte les usages actuels. Il est aussi possible de tenir compte de leur tendance d'évolution (*par exemple, cas où l'usage « irrigation » serait présent et une tendance d'augmentation de 5 % des surfaces irriguées par an serait observée*). Mais il n'est en aucun cas question de potentiel.

M. LESTOQUOY propose donc en guise de conclusion la rectification des paragraphes cités, notamment sur l'hydroélectricité et les carrières.

M. Serge PERROCHON (*Maire de Nohant-en-Graçay*) propose d'ajouter en préambule de l'état des lieux le fait que le document est une compilation de données et de bibliographie. C'est une photographie à un instant « T », qui s'appuie sur des connaissances techniques, scientifiques, statistiques, etc. Au besoin, un enrichissement pourra être intégré au fur et à mesure, notamment par les commissions de travail.

M. PERROCHON fait remarquer le travail impressionnant réalisé pour le rapport de l'état des lieux.

M. LESTOQUOY confirme que ces commissions regroupant divers acteurs peuvent faire émerger des problématiques non reprises par l'état des lieux.

Le document de l'état des lieux du SAGE Cher aval est validé à la majorité par la CLE (40 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions).

M. LESTOQUOY propose de passer au dernier point de l'ordre du jour.

#### **Point n°4 : Organisation des commissions géographiques**

3 commissions géographiques ont été proposées. Il convient maintenant d'élire les présidents de ces commissions. M. LESTOQUOY fait une proposition :

- Commission « Fouzon et Modon » : M. Serge PERROCHON ;
- Commission « Cher sauvage et canal de Berry » : M. Claude CHANAL ;
- Commission « Cher canalisé » : M. Pierre LESTOQUOY.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. LESTOQUOY indique que les coordonnées des 3 présidents des commissions seront transmises, ainsi que l'adresse du site Internet du SAGE Cher aval, dont M. LAUNAY annonce la création :

<http://www.sage-cher-aval.com/>

Mail : [contact@sage-cher-aval.com](mailto:contact@sage-cher-aval.com)

#### **Point n°5 : Questions diverses**

M. LESTOQUOY remercie l'ensemble des personnes présentes et les invite à faire remonter leurs réactions à M. LAUNAY dans les deux semaines, qui les fera passer à la société GEO-HYD.

L'ordre du jour étant épuisé, M. LESTOQUOY lève la séance à 11h30.

**Le Président de la Commission Locale de l'Eau  
du SAGE Cher aval,  
M. Pierre LESTOQUOY**



## **Annexe : Liste de présence**

### **Etaient présents :**

#### **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux**

- M. Serge PERROCHON, Maire de Nohant-en-Graçay (18) et Vice-président de la CLE,
- M. Michel MEUSNIER, Maire de Varennes-sur-Fouzou (36),
- M. Pierre RIAUTE, Maire de Lye (36),
- M. Alain MOREAU, adjoint au Maire de Fontguenand (36),
- M. Michel DELALANDE, Maire de Bourré (41),
- M. Jean-Louis CHERY, adjoint au Maire de Francueil (37),
- M. Jean-Pierre PESTIE, Conseiller Municipal d'Athée-sur-Cher (37),
- M. Pierre LESTOQUOY, Conseiller Municipal de Larçay (37) et Président de la CLE,
- M. Jean-Marie JANSSENS, Conseiller Général du Loir-et-Cher,
- M. Michel AUCHAPT, adjoint au Maire de Chabris et représentant du Pays de Valençay en Berry,
- M. Claude CHANAL, Président du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais et Vice-président de la CLE,
- M. Daniel CLEMENT, Vice-président du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bavet et de ses Affluents,
- M. Gérard GARDEY, suppléant de M. Claude BLOCQUET-VOISIN, représentant du Syndicat Intercommunal du Canal de Berry,
- M. Jean LIMET, Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Fouzon,
- M. Pierre MAZURIER, représentant de la Régie d'Alimentation en Eau Potable de St-Avertin.

#### **Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées**

- M. Jérôme DOMAGALA, Membre de la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher,
- M. Dimitri DESLANDES, représentant de la Chambre d'Agriculture de l'Indre,
- Mme Agnès DE FREITAS, Vice-présidente de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Loir-et-Cher,
- M. Gérard CAMY, représentant de l'Association des Riverains de France,
- M. Mathieu ROUSSEAU, représentant de la FDAAPPMA du Cher,
- M. Josselin DE LESPINAY, représentant de l'Association Nature Centre,
- Mme Cécile OTTO-BRUC, représentante du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre,
- M. Jean-Louis LACROIX, représentant de l'APACML,
- M. Michel CHAUVIN, représentant de l'UNICEM Centre,
- M. Gilles BELLARD, représentant des irrigants,
- M. Jean-Pierre RABIER, représentant de l'Association de Sauvegarde des Moulins à Eau du Loir-et-Cher.

### **Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

- M. Jean-Marc VOGT, représentant de la Préfecture du Loir-et-Cher,
- M. Paul LACOULOUMERE, représentant de la MISE de l'Indre,
- M. Aymeric LORTHOIS, représentant de la DISEN de l'Indre-et-Loire,
- M. Véronique LE COZ, Chef de la MISE de Loir-et-Cher,
- M. Philippe CARRE, représentant de la DREAL Centre,
- Mme Chantal CLEMENT, représentante de l'ARS Centre,
- M. Jean-François MIGNOT, représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

### **Etaient excusés :**

- M. Christian FAVREAU, Maire de La Champenoise (36),
- M. Thierry FOURRE, Maire de Brion (36),
- M. Gérard CHOPIN, Maire de Theillay (41),
- M. Gérard HUGUET, Maire de Saint-Julien-de-Chédon (41), qui donne mandat à M. DELALANDE,
- M. Jacques LE TARNEC, Maire de Berthenay (37),
- M. Gilles DEGUET, Vice-président du Conseil Régional du Centre, qui donne mandat à M. LESTOQUOY,
- M. Jean-Pierre PIETU, Conseiller Général du Cher, qui donne mandat à M. PERROCHON,
- M. Alain KEBRIAND-POSTIC, Conseiller Général de l'Indre-et-Loire, qui donne mandat à M. CHERY,
- M. Bernard DOYEN, Président du SICALA du Loir-et-Cher,
- Mme François BAROU, Maire-adjointe de Bléré (37) et représentante du Pays Loire Touraine, qui donne mandat à M. PESTIE,
- M. Michel RAVAND, 1<sup>er</sup> Vice-président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de l'Agglomération de Montrichard (S.I.A.A.M.), qui donne mandat à M. JANSSENS,
- M. Jacky CHIQUET, représentant de l'UFC – Que Choisir région Centre,
- M. Alain BEIGNET, Président du Comité Régional du Tourisme du Centre,
- M. Jean-Michel LETT, représentant de la Fédération des Chasseurs du Loir-et-Cher,
- Mme la Préfète du Cher, qui donne mandat à M. VOGT,
- M. le Préfet de l'Indre-et-Loire, qui donne mandat à M. LORTHOIS,
- M. le Chef de la MISE du Cher, qui donne mandat à Mme LE COZ,
- M. le Directeur de l'UT de Loir-et-Cher de la DREAL Centre,
- M. le Directeur Régional de la DIRECCTE Centre,
- M. le Délégué Régional de l'ONEMA, délégation interrégionale Centre, Poitou-Charentes, qui donne mandat à M. MIGNOT.

### **Etaient absents :**

- M. Alain PERSILLET, Maire de Meusnes (41),
- M. Pierre BARBE, Maire de St-Loup-sur-Cher (41),
- M. HUBERT DE LA CRUZ, Maire d'Azay-sur-Cher (37),
- M. Serge PINAULT, Conseiller Général de l'Indre et Vice-président de la CLE,
- M. Jean-Marie SIMON, Président du Syndicat Intercommunal du Val du Cher,

- M. Gérard GILARDEAU, Conseiller communautaire de Joué-lès-Tours et représentant de la Communauté d'Agglomération TOUR(s)plus,
- M. Christian AVENET, Maire de St-Genouph et représentant de l'Association des Communes Riveraines de la Loire et Autres Cours d'Eau,
- M. le Président de la CRCI Centre,
- M. Hubert DE LAAGE DE MEUX, Administrateur du CRPF Ile-de-France et Centre,
- Mme Annick GOMBERT, Membre d'honneur du Comité Régional de Canoë-Kayak,
- M. le Préfet de la Région Centre,
- M. le Préfet de l'Indre.

**Participaient également à la réunion :**

- M. Arnaud JACQUET, Société GEO-HYD, Directeur de projet,
- Mlle Claire BAUDELLOT, Société GEO-HYD, Chef de projet remplaçante,
- M. Adrien LAUNAY, animateur du SAGE Cher aval et chargé de mission à l'Etablissement public Loire.